

Bouclier tarifaire : les bailleurs sociaux appellent le gouvernement à « protéger les locataires les plus modestes, quelle que soit leur énergie »

19 septembre 2022

La présidente de l'Union sociale pour l'habitat, Emmanuelle Cosse, a dénoncé l'absence de boucliers tarifaires pour les bailleurs sociaux en matière d'électricité.

« Nous logeons les ménages les moins riches de France mais nous ne sommes pas au cœur des aides annoncées », s'indigne Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, porte-parole du Mouvement HLM, invitée jeudi 15 septembre sur franceinfo. Dans une lettre envoyée à Agnès-Pannier Runacher, ministre de la Transition énergétique, elle dénonce l'absence de boucliers tarifaires pour les bailleurs sociaux en matière d'électricité, alors que le prix de l'énergie est – selon ses termes – devenu « dingue », sous la pression de la guerre en Ukraine.

« Nous ne sommes pas couverts pour le chauffage collectif électrique. On ne bénéficie d'aucun bouclier tarifaire. Pour l'électricité qu'on utilise pour éclairer les parties communes, nous sommes considérés comme des entreprises donc nous n'avons aucune aide », déplore Emmanuelle Cosse. Selon elle, le seul bouclier tarifaire auquel les bailleurs sociaux ont le droit actuellement concerne les prix du gaz. « Mais là encore, il a fallu se battre, on l'a eu six mois plus tard que les autres », assure-t-elle.

Des factures « jamais vues » pour les bailleurs sociaux

« Quand on achète sur le marché de l'énergie pour l'hiver prochain, on est sur des augmentations de trois, cinq, voire dix fois les prix initiaux », poursuit Emmanuelle Cosse, évoquant des factures « jamais vues » jusqu'à présent. Alors que les bailleurs sociaux achètent l'énergie pour leurs locataires et « refacturent à l'euro près », elle rappelle qu'ils n'ont pas les moyens de faire face. « La difficulté, c'est que nos locataires, dans le secteur HLM, c'est 35% d'habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté, c'est une grande majorité qui gagne seulement le Smic, donc augmenter même de 25 euros par mois c'est considérable, parce qu'ils n'ont pas de marge de manœuvre », affirme-t-elle.

Emmanuelle Cosse, appelle le gouvernement à « calmer l'angoisse », face aux locataires HLM « qui ne savent pas comment ils payeront loyer et charges d'ici quelques mois ». « Ce qu'on veut, c'est bénéficier de la protection pour l'ensemble des locataires, qu'ils soient chauffés à l'électricité ou au gaz », martèle Emmanuelle Cosse.

Il faut protéger les locataires les plus modestes, quelle que soit leur énergie
Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat à franceinfo

Invité ce jeudi de franceinfo, Gabriel Attal, ministre de l'Action et des Comptes publics, assure que les « personnes qui vivent en HLM seront évidemment concernées par le bouclier tarifaire, pour le gaz et électricité ».

Les habitants des HLM « font de la sobriété parce qu'ils sont souvent pauvres »

La présidente de l'Union sociale pour l'habitat réclame également « une accélération de la rénovation des logements ». Selon elle, même si « le parc social français est le parc le moins énergivore », il faut « aller plus vite ».

Alors que le gouvernement appelle à la sobriété de tous, Emmanuelle Cosse rappelle que les locataires de logements sociaux « font de la sobriété ». « Ce ne sont pas des gens qui dépensent beaucoup, ils sont déjà sobres parce qu'ils sont souvent pauvres », résume-t-elle. Selon elle, la question qui se pose désormais, c'est « comment on les soutient cet hiver, comment on les soutient l'année prochaine et les années à venir ». Elle « attend » et « espère » que les bailleurs sociaux et leurs locataires seront aidés dans la prochaine loi de Finances, « parce qu'aujourd'hui, nous ne le sommes pas », conclut-elle.

Franceinfo - 15 septembre 2022